



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2006
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5566^e séance, le 16 novembre 2006, la question intitulée « La situation dans la région des Grands Lacs », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'initiative tendant à mettre fin au conflit qui sévit de longue date dans le nord de l'Ouganda et suit de près les pourparlers de Djouba entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le conflit avec la LRA est à l'origine du déplacement de quelque 2 millions de personnes et de la mort de quelque 100 000 autres dans la région, et a entraîné la mort de huit Casques bleus des Nations Unies.

Le Conseil se félicite de l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 29 août 2006 et renouvelé le 1^{er} novembre 2006, et souligne que son respect par les deux parties conditionne la paix et la stabilité dans la région. Il félicite le Gouvernement du Sud-Soudan d'avoir facilité cet accord et d'avoir œuvré en faveur d'un règlement pacifique et à long terme du conflit, et exhorte toutes les parties à s'engager résolument dans la même direction.

Le Conseil exige de la LRA qu'elle libère immédiatement toutes les femmes, tous les enfants et tous les autres non-combattants, comme le prescrit la résolution 1612 (2005) du Conseil sur les enfants et les conflits armés, et que le processus de paix soit mené à son terme rapidement.

Le Conseil continuera de suivre de près la situation et invite les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à soutenir les efforts déployés pour mettre un terme à ce conflit, rétablir la paix, la sécurité et l'état de droit dans la région et traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Conseil apprécie la note d'information communiquée par le Secrétariat le 7 novembre 2006; il l'étudiera plus avant, notamment au regard de l'évolution des pourparlers de Djouba. Il rappelle la note d'information remise le 19 avril 2006 par les Ministres ougandais des affaires étrangères et de la défense, la visite en Ouganda du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés en juin 2006, et les informations communiquées par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires les 20 avril et 15 septembre 2006 au sujet de la situation dans le nord de l'Ouganda.



Le Conseil se félicite que le Gouvernement ougandais ait annoncé la création d'un comité mixte de suivi chargé de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence qui permettra de résoudre les problèmes d'ordre humanitaire dans le nord de l'Ouganda; il compte vivement que ce plan contribuera à améliorer encore les conditions de vie des civils, d'une façon mesurable selon des repères précis, et il demande instamment aux États Membres de continuer à soutenir l'action menée en la matière. Il salue également l'œuvre accomplie à ce jour par le Gouvernement ougandais pour répondre aux besoins à long terme de la région à la faveur de son Plan de paix, de redressement et de développement. »
